

## OBSERVATIONS SUR LES PRÉDICATS CONVERSES<sup>1</sup>

### 1. Définition des converses

Pour les logiciens deux propositions sont des converses l'une de l'autre lorsqu'elles sont équivalentes, qu'elles ont les mêmes arguments, bien que l'ordre de ceux-ci soit différent de l'une de ces propositions à l'autre. Ainsi Reichenbach<sup>2</sup> définit  $\check{f}(x,y)$  comme la converse de  $f(y,x)$  de la manière suivante :

$$(1) \quad \check{f}(x,y) =_{Df} f(y,x)$$

La définition (1) peut être transposée à la linguistique — comme le fait d'ailleurs Reichenbach<sup>3</sup> lui-même et d'autres auteurs avec lui (Quine, Bar-Hillel, Lyons, etc.). Cette transposition implique d'abord qu'on considère les phrases des langues naturelles comme étant constituées d'un prédicat avec son argument ou ses arguments. Certaines de ces phrases auront une converse. La converse d'une phrase est synonyme de cette phrase (la synonymie ou paraphrase correspond parfois en linguistique à l'équivalence logique). De plus, l'ordre des arguments n'est pas le même d'une converse à l'autre.

- 
1. Ce travail reprend certaines des analyses présentées par moi précédemment (Pupier, *Les Prédicats inverses...*). On remarquera qu'il n'est plus question ici de *prédicats inverses*, appellation que j'avais choisie par crainte du français : le mot anglais est *converse*. Mais on trouve *converse* chez Voltaire (voir le dictionnaire Robert sous la rubrique *converse*) au sens logique. Voltaire était certes un anglomane, mais il est bien vu des puristes...
  2. H. Reichenbach, 1947, *Elements of Symbolic Logic*, New York, Macmillan, p. 118.
  3. *Ibid.*